

# Palmarès des jeunes urbanistes 2010 RÈGLEMENT



Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir



Ministère  
de l'Écologie,  
de l'Énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) organise en 2010 la 3<sup>e</sup> session du Palmarès des Jeunes Urbanistes. Lancé en 2005, ce prix permet de sélectionner, pour la qualité de leurs démarches et productions, de jeunes urbanistes intervenant dans les différents domaines de la ville. Ces derniers vont bénéficier d'une promotion spécifique auprès de maîtres d'ouvrage et d'employeurs potentiels.

Les informations sur le palmarès 2010 ainsi que sur les deux précédentes sessions sont consultables sur le site du MEEDDM.<sup>1</sup>

Le palmarès est ouvert aux jeunes urbanistes européens et internationaux et est organisé tous les deux ans.

#### Les conditions de participation :

- > Les candidatures pourront être présentées individuellement ou en équipe ;
- > Chaque équipe ou individu ne pourra présenter qu'un seul dossier de candidature ;
- > Pour les candidatures individuelles, les candidat(e)s devront être âgé(e)s de 40 ans maximum au 31 décembre 2010 ;
- > Pour les candidatures en équipe, l'âge moyen des personnes composant l'équipe ne devra pas dépasser 40 ans au 31 décembre 2010 ; chaque membre de l'équipe ne devra pas être âgé de plus de 45 ans.

Le palmarès est ouvert à tous les jeunes urbanistes répondant aux conditions précédentes, sans condition de nationalité.

#### UNE DÉMARCHE AU SERVICE DU GRENELLE ENVIRONNEMENT

En réponse aux enjeux actuels de développement durable, solidaire et équilibré des territoires, de lutte contre le réchauffement climatique et l'étalement urbain, de prise en compte de la nature en ville et d'intégration des risques naturels et technologiques, le MEEDDM souhaite valoriser, à travers le Palmarès des Jeunes Urbanistes, les savoir faire et les approches transversales, intégrées et innovantes dans les différents domaines de l'urbanisme<sup>2</sup>, qui aideront à mettre en œuvre le Grenelle Environnement et constitueront l'ingénierie territoriale de demain.

#### UN PALMARÈS FRANÇAIS OUVERT À L'EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

Afin de garantir l'excellence et la diversité des talents œuvrant en France, le palmarès vise à reconnaître et promouvoir, aux côtés des candidat(e)s français(e)s, des candidatures d'équipes européennes et internationales exerçant en France ou souhaitant le faire. À cet effet, un dispositif spécifique de diffusion de l'appel à candidatures et de valorisation des lauréats sera prévu pour l'Europe. L'ensemble des candidatures sera examiné par un jury européen qui sélectionnera les lauréats.

#### UN PALMARÈS REFLÉTANT TOUS LES MÉTIERS DE LA VILLE

Toutes les équipes européennes et internationales intervenant indifféremment dans le champ de la planification stratégique, de l'urbanisme réglementaire ou de l'aménagement opérationnel sont concernées par le présent appel à candidatures. Le spectre des compétences et talents qui seront récompensés s'étend de la sociologie à l'architecture, en passant par l'histoire et la géographie urbaines, le patrimoine, les sciences de l'environnement, le paysage, l'économie, le montage de projet, l'action foncière ou l'ingénierie : ils auront comme figures communes l'attachement à une approche globale, généreuse et innovante de la ville, tournée vers un « urbanisme de projet » au service de la qualité des démarches et des documents d'urbanisme.

Le palmarès sera ainsi l'occasion de mettre en lumière la diversité des acteurs intervenant en France et à l'étranger dans le processus de transformation des villes et des territoires. Les candidat(e)s seront issu(e)s de structures privées, de services des collectivités territoriales ou de leurs groupements, de services de l'État et de leurs établissements publics, d'instituts ou de laboratoires de recherche au service de l'action urbaine, d'agences d'urbanisme, de CAUE, de Pact-arim et, plus généralement, de structures de type associatif dont l'objet se rattache aux différentes dimensions de la ville.<sup>3</sup> Ils exerceront en libéral ou seront salariés ou fonctionnaires de structures privées ou publiques.

<sup>1</sup> [www.developpement-durable.gouv.fr/-Ville-durable-amenagement-.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Ville-durable-amenagement-.html) sous le menu "Grands événements"

<sup>2</sup> Tels que le logement, la gestion des déplacements, la rénovation et le renouvellement urbains, l'aménagement des grands territoires métropolitains et ruraux, la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager et son intégration dans une vision globale de l'aménagement, etc.

<sup>3</sup> Liste non exhaustive.



## LES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature comprendront quatre volets rédigés en langue française :

**A. Un volet informatif, visant à identifier le ou les candidat(e)s et qui comprendra :**

■ **La fiche de renseignements complétée<sup>4</sup> ;**

> Le curriculum vitae des candidat(e)s

(en format A4, 1 page maximum par personne) ;

> Une autorisation signée de l'équipe comportant une cession de droit de reproduction et d'exposition à titre gratuit et s'engageant à fournir dans les mêmes conditions les documents éventuellement nécessaires pour réaliser les supports de promotion et de valorisation du palmarès, dont la préparation des expositions ;

> Le cas échéant, le dossier devra être accompagné de l'accord des supérieurs hiérarchiques des candidat(e)s.

**B. Un volet imposé : une note de positionnement**

■ **Une note de 6 000 signes**, sans illustration, en format A4, explicitant les prises de position du ou de la candidat(e) ou de l'équipe candidate au regard des nouveaux enjeux sociétaux, environnementaux et économiques.

**C. Un volet libre : une présentation critique du parcours et des projets et réalisations des candidat(e)s :**

■ Il s'agira de faire émerger du parcours et des travaux des candidat(e)s, la cohérence et la spécificité de leur démarche. **Ce volet pourra associer librement textes et iconographies.** Il ne dépassera pas 20 pages (format A4) et pourra conjuguer librement les deux axes suivants :

> **la présentation détaillée d'un ou plusieurs travaux**, aussi bien en matière de projet urbain que de planification territoriale, de programmation urbaine, d'études ou de recherches urbaines<sup>5</sup>. Le contexte sera indiqué (historique, cadre de l'action ou de la commande, spécificité du territoire). Les partenariats éventuels devront être précisés. Le rôle de chacun des membres d'une équipe devra pouvoir être clairement identifié ;

> une « **biographie commentée** » du ou de la candidat(e) ou des membres de l'équipe candidate, faisant apparaître leurs parcours académiques et professionnels, leurs positions sur de grandes thématiques de l'urbanisme, les « courants de pensée » (personnalités, projets, démarches, publications) les ayant influencés.

**D. Un volet informatique :**

■ Une version informatique de l'ensemble des documents sera également transmis à la direction régionale concernée (cf. " Où s'adresser ? ") sous CD-ROM ou clé USB, dans un format compatible avec Acrobat Reader. Les images offriront une résolution d'au moins 300 DPI.

<sup>4</sup> Disponible auprès des directions régionales ou sur le site [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

<sup>5</sup> Liste non exhaustive

## LE SUIVI DES LAURÉATS

La direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) assurera le suivi des lauréats pendant deux ans. L'annonce des résultats se fera à l'automne 2010. Les lauréats seront associés à la cérémonie de remise du Grand Prix de l'Urbanisme.

La DGALN publiera une plaquette et un ouvrage de présentation des lauréats qui seront largement diffusés et organisera des actions de valorisation autour de cet événement.

Une exposition, placée sous le pilotage de la DGALN, sera organisée pour faire connaître les équipes lauréates auprès d'un vaste public. L'ensemble des directions régionales, avec l'appui des directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) et des directions départementales des territoires (DDT) en tant que de besoin, est responsable de la valorisation locale des lauréats.

## LE DÉPÔT DES CANDIDATURES POUR LES CANDIDAT(E)S EXERÇANT EN FRANCE

Les dossiers de candidature seront envoyés :  
■ en deux exemplaires à la direction régionale de l'aménagement, de l'environnement et du logement ou la direction régionale de l'équipement où se situe l'essentiel des travaux présentés,

■ en un exemplaire à la DGALN, direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, au bureau AD1,  
**avant le lundi 14 juin 2010 minuit, le cachet de la Poste faisant foi.**

## LES CRITÈRES DE CHOIX

Pour être sélectionnés, les candidat(e)s devront démontrer, par leurs parcours professionnels ou académiques, leur capacité :

■ à prendre en compte les grands enjeux contemporains de l'urbanisme, tout particulièrement ceux liés à la ville durable et résiliente,

■ à investir des domaines innovants et à développer de nouvelles méthodologies pour croiser et intégrer les différentes approches sociale et scientifique, en particulier les sciences du vivant, l'intégration des risques, l'adaptation au changement climatique et la gestion de l'eau, dans le champ de l'urbanisme,

■ à capitaliser et théoriser les enseignements liés à leur propre pratique professionnelle et à prendre position par rapport aux différents courants de pensée actuels,

■ à développer une approche disciplinaire.

NB :

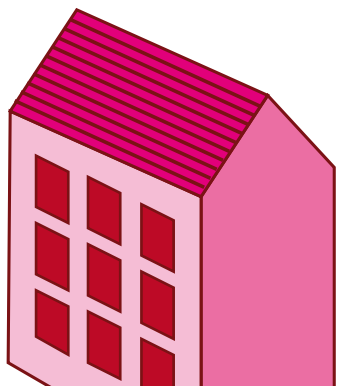
■ dans le cas de candidatures en équipe, le jury sera particulièrement attentif à ce que les différents membres qui constituent l'équipe puissent apporter la preuve d'une collaboration passée consistante dans le temps et sur un nombre significatif de projets.

■ dans le cas de candidat(e)s ou d'équipes n'exerçant pas en France, le dossier devra montrer en quoi les réflexions théoriques, la démarche ou les projets peuvent être féconds dans le contexte culturel, technique et administratif français.

## LA PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les dossiers seront examinés pour la France par des comités techniques régionaux et une commission technique générale qui prépareront la sélection du jury européen. Il sera composé de personnalités qualifiées dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que d'un ou plusieurs lauréats des sessions précédentes. Il appartiendra au jury de définir le nombre de lauréats à retenir, qui ne pourra dépasser **plus de 15 équipes au total**. Le jury se réunira à l'automne 2010 pour désigner les lauréats. Les résultats du palmarès seront annoncés ensuite par le ministre en charge de l'urbanisme, lors d'une conférence de presse.

**Les dossiers de candidature seront envoyés avant le lundi 14 juin 2010 minuit, le cachet de la Poste faisant foi.**



## OÙ S'ADRESSER ?

### ALSACE

DREAL Alsace  
2, route d'Oberhausbergen  
BP 81005/F  
67070 STRASBOURG CEDEX  
Tél. : 03 88 13 05 00

### AQUITAINE

DREAL Aquitaine – Cité administrative  
Rue Jules Ferry  
BP 90  
33090 BORDEAUX CEDEX  
Tél. : 05 56 24 80 80

### AUVERGNE

DREAL Auvergne  
7, rue Léo LAGRANGE  
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
Tél. : 04 73 43 16 00

### BASSE-NORMANDIE

DREAL Basse-Normandie  
10 Boulevard Général VANIER  
BP 60040  
14006 CAEN CEDEX  
Tél. : 02 50 01 83 00

### BOURGOGNE

DREAL Bourgogne  
57 rue de Mulhouse  
BP 27805  
21078 DIJON CEDEX  
Tél. : 03 80 29 44 44

### BRETAGNE

DREAL Bretagne  
L'Armorique  
10 rue Maurice Fabre CS 96515  
35065 RENNES CEDEX  
Tél. : 02 99 33 45 55

### CENTRE

DREAL Centre  
12, place de l'Étape  
BP 2413  
45032 ORLEANS CEDEX 1  
Tél. : 02 38 79 43 21

### CHAMPAGNE-ARDENNE

DREAL Champagne-Ardenne  
5 rue Grenet-Tellier  
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX  
Tél. : 03 51 41 62 00

### CORSE

DREAL Corse  
19, cours Napoléon Bât D  
20180 AJACCIO cedex 1  
Tél. : 04 95 51 79 70

### GUADELOUPE

DDE de Guadeloupe  
Route de Saint-Phy - B.P. 54  
97102 BASSE-TERRE  
Tél. : 05 90 99 46 46

### MARTINIQUE

DDE de Martinique  
Pointe de Jaham - BP 7212  
97274 SCHOELCHER  
Tél. : 05 96 59 57 00

### GUYANE

DDE de Guyane  
Rue du vieux port - B.P. 6003  
97306 CAYENNE CEDEX  
Tél. : 05 94 39 80 00

### RÉUNION

DDE de la Réunion  
2, rue Juliette Dodu  
97706 SAINT DENIS MESSAG. CEDEX 9  
Tél. : 02 62 40 26 26

### FRANCHE-COMTÉ

DREAL Franche-Comté  
Temis Center 3, Technopole  
Microtechnique  
17e rue Alain Savary  
B.P. 1269  
25005 BESANCON CEDEX  
Tél. : 03 81 21 67 00

### HAUTE-NORMANDIE

DREAL Haute-Normandie  
Cité administrative Saint-Sever  
76032 ROUEN CEDEX  
Tél. : 02 35 58 53 27

### ÎLE-DE-FRANCE

DREIF  
21-23 rue Miollis  
75732 PARIS CEDEX 15  
Tél. : 01 40 61 80 80

### LANGUEDOC-ROUSSILLON

DREAL Languedoc-Roussillon  
520, allée Henri II de Montmorency – CS  
69007 34064 MONTPELLIER CEDEX 2  
Tél. : 04 34 46 64 00

### LIMOUSIN

DREAL Limousin  
Immeuble « Le Pastel »  
22, rue des Pénitents-Blancs  
87032 Limoges CEDEX  
Tél. : 05 55 12 90 00

### LORRAINE

DREAL Lorraine  
11 place St Martin  
BP 71021 57036 METZ CEDEX 01  
Tél. : 03 87 56 42 00

### MIDI-PYRÉNÉES

DREAL Midi-Pyrénées  
Cité administrative  
Bd Armand-Duportal  
31074 TOULOUSE CEDEX  
Tél. : 05 61 58 50 00

### NORD-PAS-DE-CALAIS

DREAL Nord Pas-de-Calais  
44 rue de TOURNAI  
BP 259  
59019 LILLE CEDEX  
Tél. : 03 20 13 48 48

### PAYS-DE-LA-LOIRE

DREAL Pays de la Loire  
34 place Viarme BP 32205  
44022 NANTES CEDEX 1  
Tél. : 02 40 99 58 00

### PICARDIE

DREAL Picardie  
56 rue Jules Barni  
80040 AMIENS CEDEX 1  
03 22 82 25 00

### POITOU-CHARENTE

DREAL Poitou-Charentes  
15 rue Arthur Ranc  
BP 60539  
86020 POITIERS CEDEX  
Tél. : 05 49 55 63 63

### PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DREAL PACA  
16 rue Zattara  
13332 MARSEILLE CEDEX 3  
Tél. : 04 91 28 40 40

### RHÔNES-ALPES

DREAL Rhône-Alpes  
165, rue de Garibaldi  
BP 3203  
69401 LYON CEDEX 3  
Tél. : 04 78 62 50 50

### DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA NATURE

Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme  
et des Paysages  
Sous-direction de l'Aménagement durable  
Bureau des Stratégies territoriales  
Arche de La Défense - Paroi sud  
92055 LA DÉFENSE CEDEX  
Tél. : 01 40 81 21 22